



Municipalité de Marsoui

Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le cinquième jour de janvier deux-mille-vingt-six, à 19 h, à la salle du Conseil située au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Dario Jean, et M. Raynold Jauvin. Absent M. Jean-Sébastien Gagné

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. En l'absence d'une directrice générale, M. Dario Jean agira en tant que secrétaire d'assemblée.

Résolution 26-01-01

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Raynold Jauvin** et résolu à l'unanimité.

Résolution 26-01-02

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 01 décembre 2025.

Résolution 26-01-03

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 décembre 2025 (budget 2026)

Résolution 26-01-04

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 décembre 2025 (règlement de taxation 2026)

Résolution 26-01-05

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 12 772,97\$ et des comptes à payer au montant de 45 471,37\$

AFFAIRES NOUVELLES

A) Contrats de 25,000\$ et+ alloués en 2025

Madame le maire fait le dépôt de la liste des contrats de 25,000\$ et+ pour l'année 2025 :

Brandt : 351 865,90

Groupe Lapalme : 34 857,99

Raymond Chabot, Gran, Thorton : 34 380,99

Tetra Tech : 46 879,15

Pour un total de : 467 984,03 \$

Résolution 26-01-06

B) Assistance pour TECQ 24-28 Tetra Tech

Il est proposé par M. Raynold Jauvin, et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'une enveloppe budgétaire de 3 500\$ pour une assistance technique dans le cadre du projet TECQ 24-28 avec la firme Tetra Tech.

C) Arrérages de taxes.

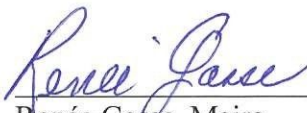
Le maire informe les gens que la somme des taxes en retard est de 30 297,46\$, elle rappelle aux retardataires qu'il est important de payer leur dû à la municipalité avant l'envoi des comptes de taxes 2026.

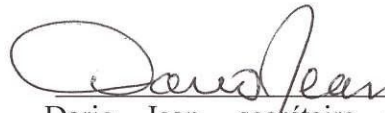
DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS.

PÉRIODE DE QUESTION : RAS

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Raynold Jauvin il est résolu de lever la séance à 19H07


Renée Gasse, Maire


Dario Jean, secrétaire d'assemblée

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.